



Crisolles

Numéro 50 - Mai 2014

Bulletin Municipal





Sommaire

1	Le mot du maire
2	Composition du nouveau Conseil municipal
6	Délibérations du Conseil
12	Point de situation sur la mise en place de la réforme scolaire
12	Arrêté contre la décharge sauvage
15	Actualités locales
16	Cérémonie du 8 mai
17	Foire gastronomique
19	Brocante de la foire gastronomique
20	Informations pratiques
22	Les associations crisolloises
24	La mairie



Le mot du Maire



Chères Crisolloises,
chers Crisollois,

Permettez-moi, avant toute chose, de vous remercier pour la confiance que vous avez décidé de nous témoigner. Je tiens à saluer le nouveau conseil municipal pour son implication et sa volonté d'être au service de la commune, d'ores et déjà remarquables. Après m'avoir fait l'honneur de m'élire Maire de Crisolles, tout le conseil s'est immédiatement mis au travail pour s'atteler aux différentes tâches auxquelles il nous faut apporter des réponses sans attendre.

Je suis conscient de l'ampleur de la tâche à accomplir et de l'importance de mes devoirs en tant que Maire vis-à-vis des Crisollois et des Crisolloises. Durant les six années à venir, l'équipe municipale et moi-même nous nous engageons à oeuvrer pour la commune et à répondre à vos attentes. Chacun d'entre nous, les membres du Conseil et l'ensemble des agents communaux, seront acteurs du renouveau qui se prépare.

Je tiens, à travers ce premier bulletin, à vous informer des délibérations du Conseil municipal et des travaux des différentes commissions qui se sont immédiatement attelées à la tâche afin de répondre à vos attentes. Nous vous avons promis la transparence et nous tenons notre parole. C'est ainsi que vous trouverez dans ce numéro un point sur les travaux pour la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, une explication claire de notre budget et des actualités locales pour répondre à vos attentes.

Ensemble, nous avons la capacité de faire progresser notre commune, de lui redonner son dynamisme. Ensemble, réanimons Crisolles.

Gérard DELANEF

Maire de Crisolles



Composition du nouveau Conseil municipal



Gérard DELANEF
Maire de Crisolles



Gérard HARCHAOU
1^{er} adjoint au Maire



Justine DONNELEY
2^e adjointe au Maire



Alain POREE DU BREIL
3^e adjoint au Maire



Laurence BOITEUX
Conseillère municipale



Sophie DELICATO
Conseillère municipale



Véronique DENIS
Conseillère municipale



Anne-Marie ESTEVENS
Conseillère municipale



Line FROISSART
Conseillère municipale



Laurent HENRIQUET
Conseiller municipal



Christian MERLIER
Conseiller municipal



Gaël RUSINEK
Conseiller municipal





Délégations extérieures

SIVOM DE GUISCARD :

Titulaires	Suppléantes
Gérard DELANEF	Justine DONNELEY
Christian MERLIER	Line FROISSART

Compétences :

- Eau potable (travaux d'investissements et suivi affermage Lyonnaise des eaux)
- Voiries communales (gravillonnage et balayage)

SYNDICAT FORCE ÉNERGIES :

Titulaire	Suppléante
Christian MERLIER	Laurence BOITEUX

Compétences : Réseau électrique (travaux d'investissement et suivi avec fournisseur SER)

Compétence optionnelle : éclairage public

SYNDICAT DE LA VERSE :

Titulaire	Suppléante
Gérard HARCHAOUI	Laurence BOITEUX

Compétences :

- Entretien cours d'eau, ru et fossés
- Dossier P.A.P.I. (Plan d'Action de Prévention des Inondations)

SIVOM DE GUISCARD :

Titulaires	Suppléante
Gérard DELANEF	Justine DONNELEY
Gérard HARCHAOUI	

Compétences obligatoires :

→ Aménagement de l'espace

- Elaboration et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

→ Logement

- Elaboration et mise en oeuvre d'un programme local de l'habitat et de réflexions concernant l'habitat sur la communauté
- Actions d'accompagnement et d'amélioration de l'habitat

→ Actions de développement économique

- Création, aménagement, entretien, gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et portuaires du territoire
- Promotion touristique du territoire
- Actions de développement économique
- Extension compétence tourisme chemins de randonnées

Compétences optionnelles de la CCPN (Communauté de Communes du Pays Noyonnais) :

→ **Emploi et formation**

- Actions de soutien aux entreprises en difficultés
- Gestion d'un ou de plusieurs chantiers d'insertion vers l'emploi durable
- Soutien ou gestion directe des dispositifs d'aide au retour vers l'emploi

→ **Protection et mise en valeur de l'environnement**

- Collecte et élimination des déchets
- Politique de lutte contre la pollution, de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau potable et mise en valeur des pratiques agricoles, artisanales et industrielles respectueuses de l'environnement
- Service public d'assainissement non collectif

→ **Enfance et jeunesse**

- Développement des actions en faveur de l'enfance et de la petite enfance
- Participation à la construction et au fonctionnement d'établissements ou d'équipements annexes aux établissements du secondaire

→ **Services à la population**

- Construction et gestion du ou des funérariums du territoire
- Participation aux investissements liés à l'extension des établissements hospitaliers du territoire, extension avec maison pluridisciplinaire de santé
- Service d'incendie et de secours
- Construction d'équipements et participation à la gestion d'établissements sociaux
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire, extension avec le pôle aquatique
- Etude et mise en œuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics, excepté les transports urbains
- T.H.D fibre optique

→ **Animation culture**

- Organisation, diffusion, soutien, programmation et promotion d'événements et d'opérations culturelles conçus pour ou intéressant au moins deux communes de la communauté

→ **Aides aux communes**

- La Communauté de Communes intervient également auprès des mairies. En effet, le Pays Noyonnais n'est pas seulement un service public à destination des habitants, mais il est également un soutien dans les projets de développement des communes.
- Etudes et réalisations sous mandat de toute action ou procédure confiée à la communauté par une ou plusieurs communes adhérentes
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (prestation de service)
- Mise à disposition de personnel et de moyens dans le cadre de convention de partage de service
- Système d'Information Géographique



Commissions communales

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES – CULTURELLES ET ANIMATIONS

Président : Gérard DELANEF ; **Vice Présidente** : Anna-Maria ESTEVENS ;

Suppléante : Véronique DENIS ;

Membres : Line FROISSART, Gérard HARCHAOUI, Laurence BOITEUX, Justine DONNELEY, Sophie DELICATO, Mme RESOUF.

Compétences :

- Fonctionnement des classes et locaux de la cantine ;
- Gestion des relations entre les parents d'élèves et du corps enseignant

COMMISSION RÉVISION DES LISTES ELECTORALES

Président : Gérard DELANEF ; **Vice Président** : Alain PORÉE du BREIL ;

Membres : Sophie DELICATO, REIGNAULT Virginie, Vanessa LAMBERT

Compétences :

- Suivi, radiation et inscription sur les listes électorales

COMMISSION DES VENTES

Président : Gérard DELANEF ; **Vice Président** : Gérard HARCHAOUI

Compétences :

- Vente de biens communaux et gestion des peupleraies

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DES CHEMINS

Président : Gérard DELANEF ; **Vice Présidente** : Justine DONNELEY ;

Membres : Christian MERLIER, HENRIQUET Laurent

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, OUVERTURE DES PLIS, TRAVAUX, URBANISME, PLU

Président : Gérard DELANEF ; **Vice Président** : Gérard HARCHAOUI ;

Membres : Alain POREE du BREIL, Justine DONNELET, Gaël RUSINEK, Christian MERLIER

Compétences :

- Projet travaux
- Choix entreprises

COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIAL (C.C.A.S)

Président : Gérard DELANEF ; **Vice président** : Gérard HARCHAOUI ;

Membres : Justine DONNELEY, Véronique DENIS, LAMBERT Vanessa

Compétences :

- Colis des plus de 65 ans
- Cérémonies
- Aides sociales
- Participation voyage scolaire
- Bon d'achats

COMMISSION COMMUNICATION

Président : Gérard DELANEF, **Vice Président** : Alain POREE du BREIL

Compétences :

- Site interne - Bulletin municipal



Délibérations du Conseil municipal

Compte-rendu du Conseil du 4 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le 4 avril à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DELANEF, Maire

Etaient présents : Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Justine DONNELEY, Alain POREE du BRIEL, Sophie DELICATO, Anne-Marie ESTEVENS, Laurent HENRIQUET, Line FROISSART, Véronique DENIS, Christian MERLIER, Laurence BOITEUX.

Absent ayant donné procuration : Monsieur Rémi ANDRIEUX donne pouvoir à Madame Véronique DENIS

Absent excusé : Néant

Absents : Madame Annie LALANNE, Monsieur Jean-Manuel RODRIGUEZ, Madame Caroline BAROYER.

Mme Justine DONNELEY a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Installation des conseillers municipaux
- Election du Maire
- Fixation du nombre d'adjoints
- Election des adjoints

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard LECOMTE, maire sortant (en application de l'article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Gérard HARCHAOUI a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Election du Maire

Monsieur Gérard HARCHAOUI a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur Gérard HARCHAOUI procède à un appel à candidature pour l'élection du maire.

Monsieur Gérard DELANEF propose sa candidature

Monsieur Gérard HARCHAOUI propose de procéder au vote à bulletin secret.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote sur lequel il a écrit le nom de la personne qu'il a choisie.

Le dépouillement du vote, effectué par le secrétaire de séance donne les résultats suivants au premier tour de scrutin : Monsieur Gérard DELANEF a obtenu 11 voix pour, 0 voix contre et 1 voix nulle.

Monsieur Gérard DELANEF ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire de Crisolles et est immédiatement installé.

Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire informe que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code pénal des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est proposé la création de trois adjoints au maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la création de trois postes d'adjoints.

Election des adjoints

Monsieur Gérard DELANEF invite le conseil à procéder à l'élection des adjoints, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2511-25 et L.2511-25-1.

Monsieur Gérard DELANEF rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue.

Après appel à Candidature la liste suivante se déclare :

- Monsieur Gérard HARCHAOUI est élu premier adjoint par 12 voix pour, 0 voix contre,
- Madame Justine DONNELEY est élue deuxième adjointe par 12 voix pour, 0 voix contre
- Monsieur Alain POREE DU BREIL est élu troisième adjoint par 12 voix pour, 0 voix contre.

Droit d'initiative

Monsieur Gérard DELANEF informe le Conseil municipal qu'il a reçu une lettre de démission des trois candidats de la liste « Réunir Crisolles ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Compte-rendu du Conseil du 11 avril 2014

L'an deux mille Quatorze le 11 avril à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DELANEF, Maire

Étaient présents : Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Justine DONNELEY, Alain POREE du BRIEL, Sophie DELICATO, Anne-Marie ESTEVENS, Laurent HENRIQUET, Line FROISSART, Véronique DENIS, Christian MERLIER, Laurence BOITEUX.

Absent excusé : Monsieur Rémi ANDRIEUX

Absents : M. Michael CUVILLIER, Mme Bozena COURBOIN et M. Luis DE SA

Mme Justine DONNELEY a été nommée secrétaire de séance.

- Mise en place des candidats venant sur la liste immédiatement après le dernier élu suite aux démissions (Article L270)
- Compte-rendu de la précédente réunion
- Mise en place des commissions communales
- Délibération de délégation du conseil municipal au maire
- Mise en place des délégués et suppléants auprès des syndicats de communes
- Vote des délibérations des indemnités des élus
- Délibération de signature aux adjoints
- Arrêtes des délégations aux adjoints
- Droit d'initiative

MISE EN PLACE DES CANDIDATS VENANT SUR LA LISTE IMMEDIATEMENT APRES LE DERNIER ELU SUITE AUX DEMISSIONS (ARTICLE L270)

Suite aux démissions de Mme Annie LALANNE, M Jean-Manuel RODRIGUEZ, Mme Caroline BAROYER. Monsieur Le Maire appelle les trois candidats suivants de la liste la liste de « Réunir Crisolles ensemble »

Monsieur Le Maire appelle M. Michael CUVILLIER, Mme Bozena COURBOIN et M. Luis DE SA. M. Michael CUVILLIER présente deux courriers de démissions, la première concernant M Michael CUVILLIER, Mme Bozena COURBOIN, M. Luis DE SA et la deuxième le reste des candidats de la liste « Réunir Crisolles ensemble ».

Monsieur le Maire fait le constat de ces courriers et informe M. Michael CUVILLIER que les courriers ne sont pas recevables et qu'il est nécessaire que chaque candidat établisse une démission à leurs noms propres, après leur installation au conseil municipal.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 04 AVRIL 2014

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations et du compte-rendu pris lors de la précédente réunion. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il est nécessaire que le conseil municipal lui donne délégation dans ses fonctions de maire.

Après lecture des articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales, Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions, Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délégation.

DELIBERATION INDEMNITES AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ; Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et avec effet au 11 avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire

Population 1038 Taux maximal 43 % de l'indice 1015

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION INDEMNITES AUX ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et avec effet au 11 avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire

Population 1038 Taux maximal 16.5 % de l'indice 1015

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION DE DELEGATION AUX ADJOINTS

Monsieur Le maire expose que pour l'administration, il est nécessaire que le maire délègue sa signature à ses adjoints en cas d'empêchements.

Après en avoir délibéré, et conformément aux résultats, le maire décide de déléguer sa signature à :
M Gérard HARCHAOUI, 1er adjoint au maire
Mme Justine DONNELEY, 2eme adjointe au maire
M Alain PORÉE du BREIL, 3eme adjoint au maire

Article 1er : A compter du 11 avril M Gérard HARCHAOUI, 1er adjoint au maire, Mme Justine DONNELEY, 2eme adjointe au maire, M Alain PORÉE du BREIL, 3eme adjoint au maire sont délégués, pour intervenir dans les domaines suivants :

- aux affaires financières et assureront en nos lieux et place, et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions financières.
- de signer les documents concernant les finances communales : titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs.

- légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité.
- légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état civil.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre en place les commissions communales et vous propose pour les commissions communales ;

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES – CULTURELLES ET ANIMATIONS

Président : Gérard DELANEF. Vice-Présidente : Anna-Maria ESTEVENS

Suppléante : Véronique DENIS.

Membres : Line FROISSART, Gérard HARCHAOUI, Laurence BOITEUX, Justine DONNELEY, Sophie DELICATO, Mme RESOUF.

Fonctionnement des classes et locaux

Gestion des relations entre les parents d'élèves et du corps enseignant

COMMISSION RÉVISION DES LISTES ELECTORALES

Gérard DELANEF, Alain PORÉE du BREIL, Sophie DELICATO

REIGNAULT Virginie, Vanessa LAMBERT

Suivi, radiation et inscription

COMMISSION DES VENTES

Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI

Vente de biens communaux et gestion des peuplerais

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DES CHEMINS

Gérard DELANEF Justine DONNELEY, Christian MERLIER, HENRIQUET Laurent

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, OUVERTURE DES PLIS, TRAVAUX, URBANISME, PLU

Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Alain POREE du BREIL, Justine DONNELET, Gaël RUSINEK, Christian MERLIER

Projet travaux

Choix entreprises

COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIAL (C.C.A.S)

Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Justine DONNELEY, Véronique DENIS, Vanessa LAMBERT

Colis des plus de 65 ans

Cérémonies

Aides sociales

Participation voyage scolaire

Bon d'achats

COMMISSION COMMUNICATION

Gérard DELANEF, Alain POREE du BREIL

Site internet

Bulletin municipal

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité.

MISE EN PLACE DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS AU SYNDICATS EXTERIEURS

Monsieur Le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre en place les délégués et suppléants aux syndicats et vous propose la répartition suivante :

SIVOM DE GUISCARD

Titulaires	Suppléants
------------	------------

Gérard DELANEF	Justine DONNELEY
----------------	------------------

Christian MERLIER	Line FROISSART
-------------------	----------------

SYNDICAT FORCE ÉNERGIES

Titulaire	Suppléant
-----------	-----------

Christian MERLIER	Laurence BOITEUX
-------------------	------------------

SYNDICAT DE LA VERSE

Titulaire	Suppléant
-----------	-----------

Gérard HARCHAOUI	Laurence BOITEUX
------------------	------------------

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS NOYONNAIS (C.C.P.N)

Titulaires	Suppléants
------------	------------

Gérard DELANEF	Gérard HARCHAOUI
----------------	------------------

Justine DONNELEY	
------------------	--

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité cette répartition.

DROIT D'INITIATIVE

Monsieur Le Maire informe son conseil municipal qu'il a reçu une démission d'un candidat de la liste « Ensemble Réanimons Crisolles ». Celle-ci est acceptée par Monsieur Le Maire.

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de mettre en place le candidat suivant sur la liste « Ensemble Réanimons Crisolles ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.



Point sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires



Je tiens à vous faire part, dès ce premier bulletin municipal, de l'avancée des travaux de la commission des rythmes scolaires en application du décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires.

Cette commission a constitué un groupe de travail chargé d'étudier l'organisation des rythmes scolaires et de proposer un programme éducatif territorial. Ce groupe de travail est composé de l'inspecteur académique, d'enseignants, du directeur du groupe scolaire Raymond SANTER, d'élus, de professionnels du service de l'enfance de la commune et de membres des associations sportives, culturelles et de loisirs de Crisolles. Le groupe de travail a bâti son projet en privilégiant une répartition des temps périscolaires le mardi et le vendredi de 15h15 à 16h45 pendant 1h30. Durant ces temps périscolaires, les enfants auront la possibilité de découvrir de manière ludique de nouvelles pratiques sportives, culturelles, artistiques, scientifiques, écologiques...

Il est très important de souligner que toutes ces activités seront entièrement gratuites pour les familles.

Les activités du temps périscolaire se dérouleront principalement au sein du groupe scolaire Raymond SANTER, de la mairie et de la Maison des associations avec du personnel d'encadrement et d'animation déjà connu des enfants, ce qui leur permettra d'appréhender en douceur ce changement dans leurs rythmes scolaires.

Le Maire de Crisolles

Gérard DELANEF

Arrêté municipal contre les dépôts sauvages

L'ancienne décharge située derrière l'auberge, 1 Les Usages sur la RD 932, est fermée au public. Je demande aux administrés d'évacuer leurs déchets vers les différentes déchetteries de Guiscard ou de Noyon.

La pollution engendrée par les dépôts sauvages crée des risques pour la santé des riverains, celle des promeneurs et pour l'environnement.

De ce fait, j'ai pris un arrêté pour faire stopper ces dépôts sauvages, que vous trouverez ci-après. Je serai donc amené à verbaliser toute personne contrevenant à cet arrêté, surprise en train de décharger des déchets en ce lieu.

Des poursuites seront systématiquement engagées contre les contrevenants.

Le Maire de Crisolles

Gérard DELANEF



MAIRIE DE CRISOLLES

Tél. 03.44.44.19.12 Fax. 03.44.44.80.60

Mail : crisolles.mairie@wanadoo.fr

Le Maire de la commune de Crisolles

ARRETE MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-2-1, L 2212-4, L 2224-13 et L 2224-17 ;

Vu le code pénal et notamment ses articles R 632-1, R 635-8, et R 644-2 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 1311-1, L 1311-2,

L 1312-1, et L 1312-2 ; Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 541-1 à L 541-6 ;

Vu le règlement sanitaire départemental de l'Oise ;

Considérant qu'il est fréquemment constaté que des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature portent atteinte à la salubrité et à l'environnement ;

Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune et

Considérant que les habitants ont en outre accès aux déchetteries de la

Communauté de communes du Pays Noyonnais ;

Considérant qu'il appartient au Maire, en tant qu'autorité de police municipale, de prendre, dans les domaines de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la salubrité et la santé publiques,

Considérant qu'il appartient au maire, en application des dispositions susvisées du code de l'environnement, d'assurer au besoin d'office après mise en demeure restée sans effet, l'élimination des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable et, en cas de danger grave ou imminent, d'ordonner la réalisation des travaux exigés par les circonstances ;

Considérant qu'il convient de facturer l'enlèvement des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable lorsqu'il est opéré d'office dans les conditions précisées ci-dessus ;

Arrête

Article 1 -

Les dépôts sauvages des déchets (notamment ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats) et décharges brutes d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune de Crisolles. Le dépôt et la présentation sur la voie publique des déchets ménagers doit être effectué conformément aux jours, heures de collecte et autres prescriptions prévues par les règlements en vigueur.

Article 2 -

En cas d'infraction au présent arrêté, le responsable du dépôt sauvage de déchets ou décharge brute d'ordures ménagères sera mis en demeure de procéder à son élimination dans un délai déterminé. Il sera ordonné au responsable de consigner entre les mains du comptable de la commune, une somme répondant au montant des travaux à réaliser. En outre, il pourra être ordonné, en cas de danger grave ou imminent, l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances.

Article 3 -

Les infractions au présent arrêté donneront lieu à l'établissement de rapports ou de procès-verbaux de constatations et seront poursuivies conformément aux lois en vigueur. Tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le code pénal, en vertu des articles R 610-5, R 632-1, R 633-8 et R 644-2 allant de la 1^{ère} à la 5^{ème} classe selon la nature de la contravention.

Article 4 -

La responsabilité du contrevenant est engagée selon l'article 1384 du code civil si les dépôts sauvages, déchets ou décharge venaient à causer des dommages à un tiers.

Article 5 -

Le maire et les services de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de faire appliquer le présent arrêté.

Article 6 -

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Il informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la présence notification

Fait le 10 Mai 2014,

Le Maire, Gérard DELANEF



Actualités locales

État civil



Naissances

- Leni Rolland Alain CAPPELAERE est né le 26 avril 2014 à Chauny
- Camille Christiane Claudine HENON est née le 22 avril 2014 à Péronne
- Sara Roselyne Françoise LECOMTE est née le 19 février 2014 à Compiègne
- Léo Daniel BALAVOINE est né le 06 février 2014 à Compiègne



Décès

Arlette, Jacqueline GUILLEMIN, épouse GUAY est décédée le 19 février 2014



Mariage

Étienne BUGANSKI et Jacqueline DUFAU se sont mariés le 1er février 2014



Brèves



- Remise en état des vestiaires du stade de football avec le remplacement du chauffe-eau, des pavés de verre et la réparation de la toiture ;
- Taille du marronnier sur la place de la mairie afin de le mettre en sécurité et d'enlever les branches mortes dues à la présence d'un papillon. Un traitement naturel contre cet insecte sera entrepris à partir de janvier 2015 ;
- Accident de l'agent technique : l'agent technique de la commune s'est blessé à la main le lundi 12 mai lors de l'installation des panneaux électoraux. La commune a recruté un agent pour palier son absence le temps de sa convalescence ;
- Recrutement d'un agent en contrat aidé afin de faire face à l'ampleur des travaux d'entretien de la commune ;
- Cérémonie du 8 mai 2014 en hommage à nos morts en présence des élèves du groupe scolaire Raymond SANTER, du conseil municipal des enfants et d'habitants de la commune.

Cérémonie du 8 mai 2014 commémorant l'armistice du 8 mai 1945

La cérémonie de commémoration de l'armistice marquant la fin de la deuxième guerre mondiale s'est déroulée le 8 mai 2014 sur la place de la mairie de Crisolles au pied du monument aux Morts.



Le maire, Gérard DELANEF et tout le Conseil municipal ont tenu à honorer par leur présence, les morts de la commune ainsi que les hommes et les femmes qui se sont battus pour que nous soyons libres aujourd'hui. Notre nouveau maire a prononcé des paroles empreintes de recueillement et de reconnaissance face au sacrifice de celles et ceux qui ont mené une formidable lutte pour notre liberté.

Ensuite, Gérard DELANEF et une délégation du Conseil municipal des enfants ont déposé une gerbe de fleurs au pied du monument et fait respecter une minute de silence à l'assemblée des nombreux habitants de Crisolles venus assister à cette commémoration.

Les enfants du groupe scolaire Raymond SANTER ont ensuite entonné une version de la Marseillaise qu'ils ont composée et qui est un grand message de paix. Retrouvez ce texte ci-dessous :

Le refrain pour la paix

Allons enfants de la patrie, le jour de paix est arrivé.
Avec nous devenez amis, l'étendard joyeux est levé (bis)
Entendez-vous dans nos campagnes chanter ces amis réunis. Ils viennent jusque dans nos bras embrasser nos fils et nos compagnes.
Debout les citoyens, formez votre avenir, marchons, marchons :
qu'un chant d'espoir abreuve nos sillons.



Puis, les enfants ont montré leur attachement aux valeurs de liberté et de paix en récitant un texte préparé en classe :

Un message pour la paix

En ce 8 mai 2014, nous sommes là pour commémorer l'armistice de la seconde guerre mondiale, du 8 mai 1945. Nous avons écrit ce message de paix en souvenir des victimes des deux guerres mondiales. Cela fait 70 ans, cette année qu'eut lieu le débarquement en Normandie, le 6 juin 1944, qui permit aux alliés de libérer l'Europe de l'emprise des nazis. Rendons hommage au courage et au sacrifice des soldats et des résistants qui nous permettent aujourd'hui de vivre en paix.

Au cours des deux guerres mondiales, mais aussi de toutes les guerres, des millions de personnes ont péri, des familles furent détruites, des femmes ont perdu leur mari, leurs enfants, leur père.

Cela ne doit plus se reproduire. Pour cela, il faut se souvenir et ne pas suivre les idées de haine. L'Union européenne, l'ONU, le dialogue entre les pays ont été créés pour éviter ces guerres inutiles et meurtrières.

Nous souhaitons, pour le monde entier, que la guerre disparaisse et que tous les enfants de la Terre puissent vivre en paix.



Cette cérémonie s'est terminée par le dépôt d'une gerbe devant le monument à la mémoire de Monsieur Marcel POULIN, grand homme qui a marqué l'histoire de Crisolles.

La cérémonie de commémoration achevée, Gérard DELANEF a convié l'ensemble des personnes présentes à un verre de l'amitié à la Maison des associations.

Foire gastronomique de Crisolles



Samedi 17 et dimanche 18 mai, la place de la mairie de notre commune a été le lieu où s'est tenue la traditionnelle foire gastronomique de Crisolles. Pour sa 19^e édition, la foire avait mis à l'honneur la Bretagne. Cette foire, placée sous le signe du soleil, a été organisée par la FAC (Fédération des Associations Crisolloises), qui fédère les associations de Crisolles, et plus particulièrement son vice-président Frédéric Lourenço aidé de nombreux bénévoles ainsi que du conseil municipal qui, ensemble, ont fait de cette 19^e édition un très grand succès.

Gérard DELANEF a inauguré cette édition en présence de nombreux maires du canton, devant des Crisollois et des Crisolloises venus en nombre.

Le groupe folklorique de danse bretonne des KORRIGANS, de l'association « Breiz 77 » a animé les deux jours de la foire avec entrain, faisant participer petits et grands à de mémorables moments de convivialité.



Les 37 exposants et le manège ont permis aux habitants de Crisolles, petits et grands, de passer de bons moments festifs et gastronomiques. Nos chers bambins ont pu bénéficier de tours de manège gratuits offerts par le vice président de la FAC, M. Frédéric LOURENCO, notre maire, Gérard DELANEF (à titre personnel) et par la mairie qui a souhaité s'associer à cette marque d'attention pour les enfants de la commune.

Quelques photos de la foire



Le Groupe de danse bretonne des KORRIGANS de l'association « Breiz 77 »



Nos bambins s'essaient à la danse bretonne





Le soleil était parmi nous



Au plaisir des saveurs...

Tombola organisée par la Club de l'Amitié



Les percussions de PICARDOM ont également rythmé la foire



Les bénévoles s'activent à la restauration



Une petite pose bien méritée...

Brocante de la foire gastronomique



Comme chaque année, une brocante a été organisée en marge de la foire gastronomique en semi-nocturne de 14h00 à 21h00. Forte de ses 80 exposants, cette brocante a rencontré un franc succès sous un soleil radieux. Tout le monde a pu faire de bonnes affaires sur les nombreux stands qui ont accueilli les familles venues nombreuses en profiter.



Appel aux bénévoles

Toutes les personnes voulant aider la mairie à améliorer le cadre de vie et s'impliquer dans la vie de la commune sont les bienvenues.

Utilisations des engins motorisés



Pour lutter contre le bruit, un arrêté préfectoral dans le département de l'Oise réglemente les bruits de voisinage. Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi	de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
Le samedi	de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Dimanche et jours de fêtes	de 10h00 à 12h00

Toute utilisation en dehors des jours et heures précités peut-être poursuivie d'une contravention.

Collecte des ordures ménagères

La collecte s'effectue toutes les semaines dans la nuit du mercredi au jeudi.

Collecte sélective (sacs jaunes)

La collecte s'effectue toutes les semaines dans la nuit du lundi au mardi.

Depuis le 7 janvier 2013, je peux mettre les emballages (habituellement sac/bac jaune) avec les papiers (habituellement sac/bac bleu). Grâce à cela, je n'utilise plus qu'un seul et même sac/bac pour la collecte sélective.



Un seul sac pour le tri : les emballages (bouteilles, flacons en plastique, emballage en carton, emballage en métal, yaourts, barquettes, blisters ..., et barquettes en polypropylène) et les papiers journaux.

Les sacs pour le tri sélectif sont à retirer à la Mairie de Crisolles.

Afin de connaître les jours de ramassage des déchets ménagers sur notre commune, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais met à la disposition des internautes un calendrier téléchargeable ainsi que le guide du tri du Pays Noyonnais à l'adresse suivante :

http://www.paysnoyonnais.fr/vie_quotidienne/

Pour toute question contactez le service environnement de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais au 03 44 09 60 55

Déchetterie de Guiscard - Les encombrants sont à déposer en déchetterie :



Gros cartons, ferrailles et métaux non ferreux (appareils électroménagers, vélos...), déchets encombrants (vieux meubles, bois...), déchets verts : branchages et déchets de jardin, gravats, terres et matériaux de démolition ou de bricolage, les pneus dans la limite d'un train (au-delà, facturation quel que soit le visiteur), huiles moteurs usagées, déchets ménagers spéciaux (peintures, acides, solvants, aérosols...), batteries.

Ouverture du mardi au samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le dimanche : de 9h00 à 12h00 - **Fermeture les lundis et jours fériés.**

La recyclerie de Noyon (chemin des Prêtes) est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Pour plus d'informations, téléphonez au 0 800 60 20 02.

Les conteneurs de verres



Un conteneur est mis à votre disposition près de l'arrêt de bus (à Rimbercourt également) pour y mettre vos bouteilles, bocaux de conserves et pots.

Pour la sécurité de nos villageois et tout particulièrement celle de nos enfants, vous êtes priés de jeter vos verres à l'intérieur et non à côté de façon à éviter tout accident lié à un manque de savoir-vivre.

Les feux de déchets végétaux

Les feux de déchets végétaux sont interdits par la Préfecture de l'Oise : seule solution, le compostage ou le transport à la déchetterie.



[Médecin de garde faites le 15](#)

[URGENCES Gendarmerie faites le 17](#)

[POMPIERS faites le 18](#)

[Gendarmerie de Guiscard : 03.44.43.53.17](#)

Centre hospitalier de Noyon : 03.44.44.42.22

Centre de secours à Guiscard : 03 44 43 41 11



Désormais pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, merci de téléphoner au 32/37.

Les commerces du village



Tél : 03.44.44.39.91

Une superette vous attend place du commerce, M. Lahcen Benamara et son épouse ouvre leur magasin tous les jours, sauf le mercredi, du lundi au dimanche de 8h30 à 13h00 et de 15h00 à 21h00.

Salon de coiffure *Millen'Hair* Tél : 03.44.93.09.58



Mme Delisle vous accueille - du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le vendredi de 9h00 à 19h00
- le samedi de 9h00 à 17h00



Auberge de Crisolles - Tél : 03.44.30.07.06
1 Les Usages RD932 – 60400 CRISOLLES
Cuisine traditionnelle - Traiteur (fermeture le mardi)

Les associations crisolloises

La Maison des Associations de Crisolles

Site internet consultable sur le web à l'adresse suivante :
<http://www.maisondesassociations-crisolles.com/>



Contact par E-mail : facrisolles@orange.fr

Amathéa 60

Président : M. FIALE Alfredo

Email : amathea60@orange.fr Site : <http://amathea60.free.fr/>

Tél : 03.44.36.18.25



Bouge-toi

Président : M. LOURENÇO Frédéric

Email : bougetoi60400@live.fr

Tél : 03.44.36.18.25



Les Bestiolz

Président : M. LECOMTE Yvan

Email : lesbestiolz@free.fr Site : <http://www.myspace.com/lesbestiolz>

Tél : 06.76.64.77.21



Carisielas

Président : M. FOURNAISE Thierry

Adresse : Chemin des vaches - 60400 CRISOLLES

Email : carisielas@wanadoo.fr Site : <http://www.carisielas.com>

Tél : 03.44.09.01.73



Le Centre Culturel- La bibliothèque

Président : M. MARTY André

Tél : 03.44.36.18.25



Le Club de l'Amitié

Présidente : Mme JAMOIS Josette

Tél : 03.44.09.04.72



Comité des Fêtes de Crisolles

Président : M. DELISLE Pascal

Tél : 03.44.36.18.25



Comité de jumelage Koszyce-Crisolles

Présidente : Mme COURBOIN Bożéna

Email : koszyce.crisolles@orange.fr

Tél : 03.44.36.18.25



Fédérations des Associations Crisolloises

Vice-président : M. LOURENÇO Frédéric

Email : facrisolles@orange.fr

Tél : 03.44.36.18.25



Fête, Fromage et Foin

Président : M. LECOMTE Yvan

Email : lartdanslarue@free.fr

Site : <http://lartdanslarue.free.fr/>

Tél : 06.76.64.77.21



Football Club de Crisolles

Président : M. FERNANDO Antunès

Email : afc.crisolles@hotmail.fr

Tél : 03.44.36.18.25



Moto Club des Hautes Vallées

Président : M. GOUY Gérard

site : <http://motoclubdeshautesvalles.sportblog.fr>

Tél : 03.44.36.18.25



AMICALE PICARDOM

Président : M. CLEUET Bertin

Email : bertin.cleuet@wanadoo.fr

Tél : 06 31 51 11 68



Pleine Forme

Président : M. BAUZEE Steven

Email : clubgym.crisolles@orange.fr

Tél : 06 26 63 52 97



Associations Les P'tits loups

Association de parents d'élèves qui finance les activités liées à la vie scolaire.

Président : M. Ludovic CHATELAIN



Société de Chasse

Président : M. CARTELLE Régis

Tél : 03.44.36.18.25



Souffler n'est pas jouer

Présidente : Mme LECOMTE Françoise

Email : souffler.npj@wanadoo.fr

Site : <http://soufflernestpasjouer.free.fr/>

Tél : 03.44.36.18.25



La Mairie

Horaires d'ouverture

Secrétariat administratif

Lundi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mardi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mercredi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Jeudi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Vendredi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00

Secrétariat Mairie

Mardi		14h00 à 17h00
Vendredi	9h00 à 12h00	
Deuxième et quatrième samedi	9h00 à 12h00	



Les permanences des élus ont lieu :

Tous les mardis et jeudis de **17h00 à 19h00**
et les samedis de **9h00 à 12h00**

Téléphones :

Standard : 03.44.44.19.12

Service Animation et Vie associative : 03.44.36.18.25

Site internet d'informations municipales

consultable sur le web à l'adresse suivante :

<http://crisolles.paysnoyonnais.fr>

Contact par E-mail :

Les différents services de la Mairie :

crisolles.mairie@wanadoo.fr



Édition :

COMMUNE DE CRISOLLES

Rédaction, conception graphique et impression :

SERVICE COMMUNICATION

Crédits Photos :

SERVICE COMMUNICATION

Tirage : 420 exemplaires

Distribution :

COMMUNE DE CRISOLLES



Mairie de Crisolles

2 place de la Mairie - 60400 Crisolles

Tel : 03.44.44.19.12

Fax : 03.44.44.80.60

E-mail : crisolles.mairie@wanadoo.fr